



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PME

Question écrite n° 48906

Texte de la question

M. Pierre Remond se félicite auprès de M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat de ce que le bilan dresse le 20 janvier 1997 lors de la première conférence annuelle des PME ait fait apparaître que le plan gouvernemental présenté le 17 novembre 1995 en faveur de ce secteur d'activité pour en simplifier la vie quotidienne et lui donner des moyens d'entreprendre et de créer des emplois, ait été appliqué dans sa quasi-totalité. Il reste essentiellement à formaliser la Banque de développement des PME, à poursuivre les simplifications administratives en cours, notamment pour ce qui touche à la présentation de la fiche de paie, à revoir le régime de la sous-traitance, et à mettre en œuvre la réforme annoncée du code des marchés publics pour faciliter aux PME l'accès à ceux-ci en éliminant les offres anormalement basses, en garantissant l'égalité d'accès à la commande publique moyennant une consultation par lots distincts et homogènes, en améliorant les délais de règlements publics. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les mesures qu'il compte prendre pour parachever l'application du plan susmentionné dont les dispositions pourraient être utilement couronnées par l'adoption d'un statut qui, selon le vœu exprimé par la Confédération générale des PME institutionnaliserait la réalité de celles-ci dans toutes les structures existantes comme dans toutes les décisions relatives à la vie économique et sociale du pays.

Données clés

Auteur : [M. Remond Pierre](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48906

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Ministère attributaire : petites et moyennes entreprises, commerce et artisanat

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 1997, page 1038